

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance spéciale tenue ce **quinzième jour de mai 2006 à 19h00** au lieu ordinaire des sessions et à la quelle prennent part :

Madame Monique Carré
Monsieur Martin Sévégné
Monsieur Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur André Bergeron
Monsieur Claude Côté

Sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier adjoint, Jean-Marc Bédard est également présent.

Cette séance spéciale a été convoquée par le Maire, Monsieur Gilles Fortier et **avis spécial** a été signifié à chacun des membres selon la Loi.

06-05-119

Dérogation mineure – David Comeau

ATTENDU la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur David Comeau et Madame Myhanh Hua.

ATTENDU QUE la superficie du garage p/r à la superficie de cette résidence s'agence très bien à l'ensemble de l'immeuble;

ATTENDU QUE ce terrain a une très grande superficie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que le conseil approuve la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Comeau et Madame Hua afin de permettre la construction d'un garage privé annexe de même superficie que la résidence. Cette dérogation représente 25% de plus que permis à la réglementation.

ADOPTÉE

06-05-120

Dérogation mineure – Réjean Lecomte

ATTENDU la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Réjean Lecomte;

ATTENDU QUE ce type de construction est permis dans cette zone ;

ATTENDU QUE ce terrain n'est pas perpendiculaire à la rue, ce qui apporte des marges irrégulières ;

ATTENDU QUE la façade du terrain sera aménagée de niveau avec le bâtiment pour ne pas créer de fondation trop apparente ;

ATTENDU QUE cette construction s'agence bien avec le bâtiment multifamilial voisin ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil approuve la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Lecomte afin de permettre le lotissement et la construction de deux résidences unifamiliales jumelées et par conséquent autorise ce qui suit:

| | | |
|-----|--|---|
| | Règlement de lotissement | |
| 1- | Superficie terrain gauche = 290,9 m ² Superficie exigée = 350 m ² | Dérogation = 59,1 m ² approximatif Superficie exigée = 350 m ² |
| 2- | Superficie terrain droit = 278,3 m ² Dérogation = 71,7 m ² approximatif | |
| 3- | Profondeur terrain droit = 21,83 m Dérogation = 5,17 m approximatif | Profondeur exigée = 27 m |
| 4- | Profondeur terrain gauche = 22,41 m Dérogation = 4,59 m approximatif | Profondeur exigée = 27 m |
| 5- | Façade du terrain droit = 12,00 m Dérogation = 1,00 m approximatif | Façade exigée = 13,00 m |
| | Règlement de zonage | |
| 6- | Marge arrière - bâtiment droit = 3,74 m Dérogation = 3,86 m max. | Marge arrière exigée = 7,5 m |
| 7- | Marge arrière - bâtiment gauche = 4,08 m Dérogation = 3,52 m max. | Marge arrière exigée = 7,5 m |
| 8- | Descentes de caves – D et G = 1,05 m Dérogation = 2,30 m max. | Marge latérale exigée = 3,25 m |
| 9- | Stationnement à 0,60 m Dérogation = 0,40 m max. | Marge latérale = 1,0 m |
| 10- | Façade de stationnement de 8,30 m Dérogation = 2,30 m max. | Façade maximale = 6 m |

ADOPTÉE

06-05-121

Avis de motion – Règlement décrétant des travaux de construction d’une bibliothèque municipale et un emprunt n’excédant pas 1 030 400 \$

Avis de motion est donné par le conseiller Martin Sévigny, à l’effet qu’il sera présenté lors d’une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée un règlement décrétant des travaux de construction d’une bibliothèque municipale et un emprunt n’excédant pas 1 030 400 \$.

06-05-122

Avis de motion – Règlement décrétant l’acquisition d’un camion-citerne pour le service incendie et un emprunt n’excédant pas 280 000 \$

Avis de motion est donné par le conseiller Fernand Ruel, à l’effet qu’il sera présenté lors d’une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée un règlement décrétant l’acquisition d’un camion-citerne pour le service incendie et un emprunt n’excédant pas 280 000 \$.

06-05-123

Levée de la séance spéciale

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Côté, la séance spéciale est unanimement levée.

ADOPTÉE

Jean-Marc Bédard, greffier adjoint

Gilles Fortier, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière